



Discrimination aux personnes handicapées

Par **rosa509993**, le **27/06/2017** à **06:08**

Bonjour,

Je rencontré de gros problème pour trouver un appartement

Car je perçois l'AAH sois 810 €/mois .

Les propriétaires refusent de me louer un logement à cause du fait que j'ai, soit disant, pas assez de revenus, seulement j'ai mon beau-père qui se porte caution et garant, il est fonctionnaire et gagne 2.000 €/mois.

J'ai essayer de passer par des agences et c'est à chaque fois le même manège, ils commencent par me dire de baisser le montant du loyer (car mes revenue doivent faire 3 fois le montant du loyer). Puis ils finissent par me dire que c'est à cause des assurances "loyers impayés" que le propriétaire refuse de prendre des risques. J'ai essayé dans plusieurs régions de France, c'est la même chose

J'ai également essayé avec des particuliers, ils ont la même réaction "je vous rappelle" ou "l'appartement vient d'être reloué". Je suis en couple avec quelqu'un sous tutelle qui perçoit les mêmes revenus que moi. Au début, nous nous présentions en couple pensant que cela était mieux. Puis, nous nous somme dit que c'était peut être la tutelle de mon compagnon qui doit effrayer les propriétaires alors j'ai essayé de me présenter avec mon beau-père en expliquant que mon compagnon ne serait pas présent sur le bail (nous n'avons pas parler de la tutelle) mais je me heurte au même problème.

Comment fait-on pour trouver un logement en étant handicapé, la loi le permet'elle ?

Merci.

Par **morobar**, le **27/06/2017** à **07:34**

Bonjour,

Ce n'est pas tant le handicap qui génère les refus, mais vos ressources.

L'AAH est insaisissable et les ressources de votre beau-père insuffisantes pour garantir à la fois son train de vie et votre loyer.

En clair en cas d'impayé, le bailleur n'aura aucune solution de recouvrement et se retrouvera avec un locataire impécunieux pendant des années.

Par **Lag0**, le **27/06/2017** à **07:45**

Bonjour,

Il n'y a pas de discrimination envers les handicapés dans ce que vous rapportez là, une telle discrimination serait d'ailleurs illégale.

C'est uniquement sur vos ressources que se basent les bailleurs et votre beau-père n'y change rien dans la mesure où de nombreux bailleurs ont une assurance loyers impayés et qu'il leur est donc interdit de prendre en plus une caution. L'assurance de son côté imposant un niveau de ressources minimal pour le locataire.

Par **rosa509993**, le **27/06/2017** à **07:52**

Peut être oui alors pour qu'elles raisonsoient dans les agences ils ne le disent pas dès le début de manière directe ??? Pourquoi font tils miroiter des choses fausses pour qu'elles raisons accepter de me faire visiter les lieux ??

Dans ce cas toutes personnes invalidé ou handicapée non aucun recours en cas de situation d'urgence. Même la mairie explique sans enfants sans emplois c'est très long .. Pour trouver du travail même réponses pas de risques à prendre cela est discriminatoire pour les personne qui non pas de gros revenus .comment parler de reinserssion dans la societe et de contribuable quand ont refuse de tendre la main à ceux qui demande justement de ne plus être des assister du système ? ? C'est un peu contradictoire ..

Par **morobar**, le **27/06/2017** à **08:25**

Bonjour,

Quelque part vous avez raison.

Le marché du travail ou celui de la location réagissent de façon identique.

Le renforcement des droits du locataire/salarié, la longueur des instances judiciaires rendent plus difficiles la location/l'embauche et plus frileux les bailleurs/patrons.

Je ne sais pas où se situe le point d'équilibre.

Par **Tisuisse**, le **27/06/2017** à **11:33**

Bonjour rosa,

La seule solution est de vous tourner vers les bailleurs sociaux. Contactez une assistante sociale, elle vous aidera dans vos démarches.

Par **rosa509993**, le **27/06/2017** à **11:52**

Cela est beaucoup trop long de plus étant dans 91 il ya beaucoup de cité sensible
Du fait de mon handicap psychique je ne peut pas me retrouver dans ce genre d'endroit
(c'est ce qui a engendrer ma pathologie et donc ma reconnaissance handicapé) et sans
enfant aucune chance dire prise dans un logement decent avant 5 ans voir plus .j'ai quand
même déposer une demande .mais bon cela n'est pas gagner du tout d'après mon assistante
sociale

Par **Tisuisse**, le **27/06/2017** à **14:04**

Je renouvelle mon conseil : voyez une assistante sociale.